

DEC212459DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie , dont le directeur est Laurent LARGER

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Fei GAO**, directeur adjoint et professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Fei GAO** délégation est donnée à **Mme .Ausrine BARTASYTE**, directrice adjointe et professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Fei GAO** et de **Mme .Ausrine BARTASYTE**, délégation est donnée à **Mr Florian BOUCHERIE**, secrétaire général aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fei GAO, de Mme .Ausrine BARTASYTE et de Mr Florian BOUCHERIE, délégation est donnée à Mme Fabienne FICHEPOIL, responsable financière aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision

Article 5

_

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M.Fei GAO**, de **Mme .Ausrine BARTASYTE,** de **Mr Florian BOUCHERIE** et de **Mme Fabienne FICHEPOIL**, délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision aux directeurs de départements mentionnées ci-après, relevant de l'unité <u>et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs</u> :

- M. Mickael HILAIRET, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur du département Energie ;
- M. Yann KERSALE, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Temps-Fréquence;
- M. Julien BOURGEOIS, Directeur du département DISC ;
- M. Philippe PICART Professeur UFC, directeur du département Mécanique Appliquée;
- M. Maxime JACQUOT, Professeur UFC, Directrice du département Optique ;
- M. Philippe LUTZ, Professeur à l'université de Franche-Comté, directeur du département AS2M;
- M. Vincent LAUDE, directeur recherche CNRS, Directeur du département MN2S;
- M. Thomas BARON, Ingénieur de recherche à l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon,

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Besançon le 15 juin 2021

Le directeur d'unité Laurent LARGER